



Travaux non effectués par l'agence et propriétaire depuis 2012

Par MeyremKeni

Bonjour,

Je vous expose ci-dessous ma situation.

Fin 2011 j'ai loué un studio via une agence, n'ayant pas de logement à l'époque j'ai pris la première proposition.

Lors de la visite des états des lieux tout était dans un état " Assez bien".

Les problèmes ont commencé début 2012 lorsque des tâches noires ont commencés à apparaître dans les murs de la chambre et la salle de bain et la cuisine. Après avoir relancé l'agence par mail mais surtout par téléphone il ne se sont jamais déplacé.

A chaque fois, je contactais les propriétaires ainsi que l'agence mais silence radio.

Entre 2012 et 2014 je n'ai pas cessé de les relancer par mail et par téléphone:

- Je les ai relancé à plusieurs reprises (avec preuves).
- j'ai contacté les propriétaires.
- Mon assurance leur a envoyé des courriers (sans réponse).

== > En 2014 le mur est devenu noir et humide avec des fissures.

Etant en Ecole d'ingé à l'époque je n'avais pas beaucoup de temps libre, en Septembre 2014 j'ai repris contact avec l'agence pour leur demander encore une fois de faire des travaux ils ont fini par envoyer un professionnel pas pour trouver l'origine de la fuite mais pour estimer les dégâts et le coût des travaux.

Après le passage du professionnel, encore silence radio, un mois après je relance en demandant une lettre de l'agence qui explique que les travaux n'étaient pas à ma charge, une semaine après je reçois un courrier que les travaux dû aux dégât des eaux chez la voisine et aux problèmes d'humidité étaient à ma charge (le coût des travaux s'élève à 12000 euros pour un studio de 23 m²).

J'ai pris alors contact avec le service d'hygiène, un inspecteur est passé pour vérifier les lieux, dans son rapport il a exigé à l'agence et aux propriétaires de faire les travaux, ils avaient un délai de 3 mois (jusqu'à fin Août 2015).

En début Septembre 2015 toujours silence radio de l'agence et propriétaires (ni courrier ni appels), je relance le service d'hygiène qui repasse pour vérifier mes propos, et il renvoie encore un courrier aux deux parties, maintenant 4 mois se sont encore écoulés après ce second renvoi, je ne sais plus quoi faire.

L'agence sont inhumains à ma détresse, à cause de l'humidité je suis toujours malade, je n'habite même plus chez moi je suis toujours chez des amis, vous allez me dire pourquoi je ne quitte pas le logement ? j'ai deux garants qui m'ont fais confiance lors de la signature du bail comme je n'ai pas 12000 euros dans mon compte je ne veux pas que l'agence prélève de leur compte ou juste le fait de les harceler au téléphone.

Je crois que c'est le moment de passer à l'épisode justice, surtout que :

- Je me suis rendu compte qu'on me facturait 3 euros par envoi de correspondance de la quittance de loyer ce qui est illégal (l'art 21 de la loi n° 89 462 du 6 juillet 1989 dispose que le bailleur doit remettre gratuitement une quittance de loyer au locataire qui en fait la demande). Frais de

- Ils n'ont jamais fais de régularisation des charges comme le stipule la loi du 6 juillet 1989.

Cependant je ne sais pas si je dois faire une injonction de faire ou une déclaration au greffier et demander des dommages et intérêts ?

Mes dommages intérêts dépassent les 4000 euros.

Que me conseillez-vous ?

Quelle procédure suivre ?

Ps: - Je paye toujours mon loyer

- J'ai déjà envoyé deux mise en demeure avec LRAR
- j'ai des preuves de tout ce que j'ai dit.
- Je veux changer de logement car je n'en peux plus.
- C'est une version Bref de la story, mon dossier au service d'hygiène contenait 5 pages.

Merci par avance pour vos REX et votre aide juridique ou juste soutien.

Par MeyremKeni

SVP des retours ??